Cfdt: INTERCO

REVENDICATIF TERRITORIAL

ANIMER N'EST PAS JOUER

Les métiers de la filière animation sont considérés comme multitâches. Et en plus, ils souffrent d'un manque d'attractivité comme beaucoup de métiers de la fonction publique.

Les professionnels de la filière animation sont en attente de reconnaissance !

En savoir +

Publication Interco CFDT | Janvier 2024

Dans la fonction publique territoriale, les agents de la filière animation peuvent intervenir dans différents services à la population que ce soit dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'adulte, ou bien du grand âge.
Les animateurs exercent un métier peu reconnu, peu valorisé et pourtant indispensable au fonctionnement de notre société… Ces agents sont une richesse et c'est pour cette raison que la CFDT revendique :

➢ La création d'un véritable parcours professionnel

- Dispenser des formations qualifiantes ;
- Créer des NBI spécifiques ;
- Revaloriser les grilles indiciaires ;
- Faciliter un accès à catégorie A pour permettre un déroulé de carrière ;
- Faire disparaitre les Contrats Engagement Educatif et les contrats précaires.

➢ L'encadrement du temps de travail

- Inclure les temps majorés de préparation et de réunion pour les agents en charge des animations, des temps pour effectuer les tâches, administratives pour les directeurs ;
- Encadrer / sécuriser / valoriser tous les temps de travail en les intégrant dans un cadre règlementaire (camp, séjour, sortie journée, séjour comité de jumelage, temps morcelés, etc.) ;
- Annualiser sur année civile ;
- Planifier les congés annuels (inscription obligatoire sur les plannings) ;
- Formaliser la possibilité de pouvoir poser au moins deux semaines calendaires au choix de l'agent.

➢ La reconnaissance et la protection

- Instaurer des taux d'encadrement décents pour tous les temps d'accueil des enfants (péri / extra-scolaire, séjours ou sorties spécifiques, etc.) ;
- Imposer une formation obligatoire de secourisme pour tous ;
- Reconnaitre la pénibilité les risques et l'usure professionnelle (retraite, régime indemnitaire, etc.).

La CFDT reconnaît l'importance de la filière animation dans la fonction publique et souligne la nécessité de lui accorder une attention particulière afin de répondre aux besoins des territoires et des citoyens.

VOTRE CONTACT CFDT

Pour adhérer en ligne à la CFDT, flashez ce QR-Code.

Publication Interco CFDT | Janvier 2024

interco.cfdt.fr

Fédération Interco CFDT / 47-49 avenue Simon Bolivar 75 950 Paris cedex 19 / 01 56 41 52 52